

**Accord-cadre 2024-13**  
Marché Public de Travaux

# Règlement de consultation

**Travaux d'entretien et de rénovation des bâtiments pour les sites de Savoie et haute Savoie de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes (ARS ARA)**

---

**Accord-cadre passé selon la procédure adaptée** (Article L2123 du Code de la commande publique)

**Date et heure limite de remise des offres :**  
**Vendredi 17 mai 2023 à 12:00**

## TABLE DES MATIERES

1. <i>Objet de la procédure</i> .....	3
2. <i>Présentation de l'Agence Régionale de Santé</i> .....	3
3. <i>Procédure et forme du marché</i> .....	3
<b>3.1. Procédure et forme du marché</b> .....	<b>3</b>
<b>3.2. Allotissement</b> .....	<b>3</b>
4. <i>Durée du marché</i> .....	4
5. <i>Lieux d'exécution du marché</i> .....	4
6. <i>Délais de validité des offres</i> .....	4
7. <i>Groupement</i> .....	4
8. <i>Variantes</i> .....	4
9. <i>Retrait du dossier de consultation</i> .....	5
10. <i>Renseignements complémentaires</i> .....	5
11. <i>Modalités financières</i> .....	5
<b>11.1. Le titulaire s'engage</b> .....	<b>5</b>
<b>11.2. Unité monétaire</b> .....	<b>5</b>
12. <i>Critères de jugement</i> .....	5
<b>12.1. Analyse des candidatures</b> .....	<b>5</b>
<b>12.2. Jugement des offres</b> .....	<b>6</b>
13. <i>Présentations des offres</i> .....	6
<b>13.1. Contenu du pli</b> .....	<b>7</b>
<b>13.1.1. Les pièces de la candidature</b> .....	<b>7</b>
<b>13.1.2. Les pièces de l'offre</b> .....	<b>8</b>
14. <i>Conditions d'envoi ou de remise des offres</i> .....	9
<b>14.1. Modalités de transmission : par voie dématérialisée</b> .....	<b>9</b>
<b>14.2. Format de dénomination des pièces de la candidature</b> .....	<b>10</b>
15. <i>Contenu du dossier de consultation</i> .....	10
16. <i>Délai de modification du dossier de consultation</i> .....	10

## 1. Objet de la procédure

Le présent accord-cadre a pour objet la réalisation de travaux d'entretien, rénovations et grosses réparations pour les sites de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes situés en Savoie et Haute Savoie.

## 2. Présentation de l'Agence Régionale de Santé

L'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes est un établissement public de l'Etat placée sous la tutelle du ministère chargé de la santé et des affaires sociales. L'agence régionale de santé est en charge de la mise en œuvre de la politique de santé sur la région. Elle est l'interlocutrice des établissements et structures de santé publiques et privées, des professionnels de santé en établissement ou en ville, du secteur médicosocial, des services de l'Etat, des collectivités territoriales, des organismes gestionnaires et des usagers.

L'agence est présente dans les 12 départements de la région Auvergne-Rhône-Alpes avec, dans chacun d'eux une délégation départementale chargée de mettre en œuvre les politiques régionales de l'agence et d'accompagner les acteurs locaux dans la mise en œuvre de leurs projets de santé.

Les agents de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes travaillent au siège en bi-sites à Lyon ou à Clermont-Ferrand, ou dans l'une des 12 délégations départementales.

L'ARS pilote la politique nationale de santé en région.

Elle assure à ce titre plusieurs missions :

- définition, financement et évaluation des actions de prévention des maladies, des handicaps et de la perte d'autonomie et des actions de promotion de la santé pour tous ;
- veille et sécurité sanitaire des populations ; préparation et gestion des situations sanitaires sensibles ou à risque, en liaison avec les préfets notamment ;
- régulation et organisation de l'offre sanitaire hospitalière, ambulatoire et médico-sociale sur tout le territoire pour mieux répondre aux besoins des populations et dans le but de préserver la qualité du système de santé sur le long terme

## 3. Procédure et forme du marché

### 3.1. PROCEDURE ET FORME DU MARCHE

Le marché, passé selon la procédure adaptée en application des articles R2123-1 et suivants du code de la commande publique sera multi-attributaire à bons de commandes.

Chaque lot sera attribué à deux prestataires, si le nombre d'offres le permet.

La survenance d'un besoin entraîne la remise en concurrence des titulaires du lot dans les conditions définies par l'article 9 du présent CCP.

Il ne comporte pas de minimum mais ne pourra dépasser le montant de 145 000 € HT

### 3.2. ALLOTISSEMENT

Le marché est alloti de la manière suivante :

- Lot 1 : Chauffage Ventilation Climatisation (CVC) – Plomberie sanitaire ;
- Lot 2 : Revêtements de sols et de murs (sols souples et carrelage) ;
- Lot 3 : Menuiserie intérieure et extérieure – Serrurerie ;

## 4. Durée du marché

Le présent accord cadre est conclu pour une durée de 1 (un) an. Il sera renouvelable par tacite reconduction par période de 1 (un) an, trois fois, dans la limite de 4 (quatre) ans.

Toutefois, si le pouvoir adjudicateur ne souhaite pas reconduire le marché, il devra notifier sa décision trois mois avant la fin de la période en cours d'exécution.

## 5. Lieux d'exécution du marché

Les prestations seront réalisées sur les sites de l'ARS ARA dont les adresses figurent dans le tableau suivant :

Zone géographique	Sites de l'ARS ARA
Zone Savoie (73) et Haute-Savoie (74)	Délégation départementale de la Savoie (73) 94, Boulevard Bellevue CS 90013 73018 CHAMBERY CEDEX
	Délégation départementale de la Haute-Savoie (74) Cité administrative 7, rue Dupanloup 74040 ANNECY CEDEX

## 6. Délais de validité des offres

Le présent engagement lie le candidat pour la durée de validité des offres, soit 180 jours à compter de la date limite de remise des offres.

## 7. Groupement

Le candidat peut se présenter seul ou sous forme de groupement (solidaire ou conjoint avec mandataire solidaire). La composition du groupement ne peut être modifiée entre la remise des candidatures et la signature du marché.

Si le candidat retenu s'est présenté sous la forme d'un groupement conjoint, l'acte d'engagement indique la répartition des prestations que chacun des membres du groupement s'engage à exécuter.

En cas d'impossibilité de préciser cette répartition, et dans la mesure où cela est nécessaire à la bonne exécution du marché, le candidat retenu peut être amené à modifier la forme de son groupement dans le cadre d'une mise au point avant la notification du marché, afin que le groupement revête un caractère solidaire.

Le mandataire d'un groupement ne peut représenter, en cette qualité, plus d'un groupement pour un même marché. Il est interdit au candidat de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidat individuel et de membre d'un groupement. Il est également interdit au candidat de se présenter pour un même marché en qualité de membre de plusieurs groupements.

## 8. Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées.

## *9. Retrait du dossier de consultation*

Le dossier de consultation des entreprises est à télécharger gratuitement et directement sur le profil d'acheteur de l'Agence à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>  
Les dossiers peuvent être retirés jusqu'à la date limite de remise des offres.

Les candidats peuvent retirer le dossier anonymement, l'Agence conseille néanmoins aux candidats de s'inscrire sur la plateforme avant tout retrait afin qu'ils soient destinataires d'éventuelles modifications du DCE ou informations complémentaires apportées par l'Agence en cours de procédure. Les candidats qui ne se seront pas inscrits ne recevront pas ces notifications. Ils ne pourront se retourner ni contre l'Agence ni contre la plateforme de dématérialisation.

## *10. Renseignements complémentaires*

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats doivent transmettre leur demande via la plateforme de dématérialisation : <https://www.marches-publics.gouv.fr>.

Les candidats adressent leur demande par voie dématérialisée au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres.

Les compléments sur le dossier de consultation ou des renseignements complémentaires sur demande des opérateurs économiques sont communiqués par le pouvoir adjudicateur 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des offres.

## *11. Modalités financières*

### **11.1. LE TITULAIRE S'ENGAGE**

Paiement par virement dans un délai de 30 jours à compter de la réception de la facture.

Le nantissement ou la cession de créances s'effectuera conformément aux articles R2191-45 à R2191-63 du Code de la commande publique.

Il ne sera pas pratiqué de retenue de garantie.

### **11.2. UNITE MONETAIRE**

Le candidat est informé que le pouvoir adjudicateur souhaite conclure le marché dans l'unité monétaire de compte suivante : l'euro. La monnaie de paiement et d'exécution du présent marché sera aussi l'euro.

## *12. Critères de jugement*

### **12.1. ANALYSE DES CANDIDATURES**

Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché en application des dispositions des articles L2141-1 à L2141-5 (exclusions de plein droit) et L2141-7 à L2141-10 (exclusions à l'appréciation de l'acheteur) du Code de la commande publique et/ou qui ne produisent pas ou ne complètent pas les pièces mentionnées à l'article 14 « Présentation des offres » ci-dessous dans le délai imparti ne sont pas admis. Les offres afférentes ne seront pas analysées et les plis renvoyés aux candidats.

Les candidatures admises sont examinées au regard des garanties professionnelles, techniques et financières produites. Compte tenu de l'objet du marché, toutes les garanties requises au titre de la candidature seront appréciées à valeur égale.

## 12.2. JUGEMENT DES OFFRES

Le jugement des offres restantes sera effectué, en tenant compte des critères pondérés suivants annoncés dans les avis d'appel public à la concurrence et rappelés ci-dessous :

Critère	Pondération critère	Sous-critère	Pondération sous-critère
<b>Technique</b>	<b>45%</b>	Description des méthodes et moyens humains pour chaque prestation : méthodologie et organisation générale du candidat pour la prise en charge des chantiers (Nombre, qualifications et expériences des personnels qui vont composer la ou les équipes intervenantes sur le chantier.	60%
		Description des fournitures et matériels proposés (Moyens matériels affectés au chantier. Fiches techniques en français des matériaux employés)	40%
<b>Prix</b>	<b>35%</b>	Prix	100%
<b>Développement durable</b>	<b>20%</b>	Démarche du candidat spécifique à la réalisation des prestations objet du présent marché pour réduire l'impact environnemental en sus des clauses techniques présentées au CCP. Exemples : utilisation de produits et matériaux disposant d'un écolabel, mise en œuvre d'une charte chantier vert, taux d'insertion sociale, favoriser les initiatives de réemploi des matériaux,	100%

## 13. Présentations des offres

Il est impératif de remettre l'ensemble des pièces indiquées dans la forme précisée ci-dessous.

Les dates et signatures des documents seront obligatoirement en original et apposées par une personne habilitée à engager l'entreprise.

Au stade de la candidature : le pouvoir adjudicateur, qui constate que des pièces, dont la production était réclamée, sont absentes ou incomplètes, se réserve le droit ou non d'effectuer des demandes complémentaires auprès des candidats concernés, dans les conditions des articles R2144-1 à R2144-7 du Code de la commande publique.

Au stade de l'offre : toute absence d'une pièce relative à l'offre entraînera d'office le rejet de celle-ci conformément aux articles L2152-1 et L2152-2 du Code de la commande publique. En

revanche, une offre irrégulière pourra donner lieu à rectification pour autant que celle-ci n'entraîne pas de modification substantielle de l'offre du candidat et que cette dernière ne soit pas jugée anormalement basse.

La langue devant être utilisée dans l'offre ou la demande de participation est le français.

Les candidats auront à produire un dossier complet comprenant les pièces détaillées ci-après.

## 13.1. CONTENU DU PLI

Le dépôt d'offre simplifié doit se faire **obligatoirement** de façon dématérialisée par le biais de la plateforme des achats de l'Etat ([www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr)).

### 13.1.1. Les pièces de la candidature

1. Les renseignements concernant la situation juridique du candidat
  - ✓ une lettre de candidature (l'imprimé DC1 pourra être utilisé) mentionnant si le candidat se présente seul ou en groupement et précisant si ce groupement est solidaire ou conjoint avec mandataire solidaire. Dans le cas d'un groupement, la lettre fera apparaître les membres du groupement ;
  - ✓ une déclaration du candidat ou des membres du groupement (l'imprimé DC2 pourra être utilisé) ;
  - ✓ si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet.

Nb : les imprimés cités ci-dessus sont téléchargeables à l'adresse Internet suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires>

Ces pièces peuvent être remplacées par le Document Unique de Marché Européen (DUME).

2. Capacité économique et financière
  - ✓ une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services auxquels se réfère le marché au cours des trois derniers exercices disponibles (peut être indiqué dans l'imprimé DC2).
3. Capacité professionnelle et technique
  - ✓ Une liste des principaux travaux effectués ou des principaux services fournis au cours des cinq dernières années, se rapprochant de l'objet du marché, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique
  - ✓ une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat pour chacune des trois dernières années.
4. Attestation d'assurance civile professionnelle en cours de validité

En cas de groupement, chaque membre du groupement doit fournir les pièces désignées ci-avant.

Par ailleurs, pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'un ou plusieurs sous-traitants, le candidat doit produire pour ce ou ces sous-traitants les mêmes documents que ceux visés ci-dessus. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de ce ou ces sous-traitants pour l'exécution du marché, le candidat peut fournir soit le contrat de sous-traitance soit un engagement écrit du ou des sous-traitants.

L'ARS, préalablement à la notification du marché, demandera par courrier recommandé avec AR au candidat retenu de transmettre les copies certifiées conformes des justificatifs fiscaux et sociaux. Le candidat bénéficiera de 15 jours calendaires pour remettre ces pièces. Le marché ne pourra être notifié au candidat que si celui-ci produit, dans le délai imparti, ces documents.

Le DC1 et le DC2 peuvent être remplacés par le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Le DUME est un formulaire standard de l'Union Européenne qui peut être utilisé pour candidater aux marchés publics. Pour renseigner votre DUME, il vous suffit de vous rendre sur le profil d'acheteur ([www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr)) et de choisir le DUME comme modalité de réponse pour la candidature. Le DUME est notamment pré-rempli sur la base du numéro SIRET. Il permet de :

- Bénéficier d'une reprise des données légales de l'entreprise (raison sociale, adresse, mandataires sociaux)
- Bénéficier d'une reprise des données concernant la taille de l'entreprise et son chiffre d'affaires global
- D'attester du respect des obligations sociales et fiscales grâce à une requête automatisée auprès des administrations concernées (DGFIP, ACOSS).

### 13.1.2. Les pièces de l'offre

L'offre du soumissionnaire comprend :

1. L'acte d'engagement (AE) complété et **signé** (en cas de candidature groupée, un acte d'engagement unique est rempli pour le groupement d'entreprises) ;
2. La simulation de commande
3. le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
4. le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)
5. le mémoire technique ; comportant l'ensemble des éléments listés ci-dessous :
  - L'organigramme de la société qui sera amené à intervenir dans le cadre du marché.
  - Méthodologie et organisation générale du candidat pour la prise en charge des chantiers (planning d'exécution avec délais études/approvisionnement/tâches détaillées/essais/OPR, gestion en site occupé, organisation de l'équipe, modalités d'exécution, modalités de sous-traitance)
  - Qualité technique des fournitures proposées dans l'annexe financière (notice détaillée des équipements utilisés, marques/types/références, fiches produits)
  - Capacité du candidat à prendre en charge les diverses prestations attendues
  - Méthodologie proposée pour la prise en charge des sollicitations

Sur l'aspect développement durable:

  - Démarche du candidat spécifique à la réalisation des prestations objet du présent marché pour réduire l'impact environnemental (gestion des déchets du chantier, hygiène et sécurité, approche environnementale)
  - Tout autre document jugé utile (label, formation éco conduite, zéro papiers etc...) et en lien avec les prestations.
6. la fiche administrative du candidat ;
7. le cas échéant, la déclaration de sous-traitance : un exemplaire par sous-traitant.



Le candidat peut décider de communiquer tout autre document qu'il estime utile à la bonne compréhension de son offre.

## 14. Conditions d'envoi ou de remise des offres

### 14.1. MODALITES DE TRANSMISSION : PAR VOIE DEMATERIALISEE

La transmission des offres se fera **uniquement par voie dématérialisée**, elle doit être réalisée sur le profil d'acheteur de l'ARS ARA à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

- **Remise par voie dématérialisée**

La transmission des offres par voie dématérialisée est réalisée sur le profil d'acheteur de l'ARS ARA à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Le cas échéant, les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde soit sur support physique électronique soit sur support papier. La copie de sauvegarde doit être placée dans un pli scellé comportant, en plus des mentions mentionnées ci-après, la mention lisible « copie de sauvegarde » et doit être remise dans les délais impartis pour la remise des offres, à l'adresse indiquée ci-dessous

- **Remise de la copie de sauvegarde**

Les candidats peuvent transmettre leur copie de sauvegarde sous enveloppe cachetée. Ce pli doit porter les mentions suivantes :

ARS Auvergne-Rhône-Alpes  Marché Public n° 2024-13 « Travaux d'entretien et de rénovation des bâtiments pour les sites de Savoie et haute Savoie de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes (ARS ARA) <b>N° Lot concerné</b> COPIE DE SAUVEGARDE NE PAS OUVRIR
---

Ce pli devra contenir l'ensemble des pièces transmises par voie dématérialisées

Les plis devront être transmis :

- ✓ soit contre récépissé, du lundi au vendredi (entre 8h30 et 12h ou entre 14h et 17h30), avant la date et l'heure limite de réception des offres indiquées sur la première page du présent document à l'adresse suivante :

ARS Auvergne-Rhône-Alpes Pôle stratégie financière et marchés publics 241 rue Garibaldi - CS 93383 69418 Lyon cedex 3
--

- ✓ soit par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal à l'adresse ci-dessous, et parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la première page du présent document.

ARS Auvergne-Rhône-Alpes Pôle stratégie financière et marchés publics 241 rue Garibaldi - CS 93383
--

Les copies de sauvegarde qui seraient remises ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée ou pour lesquels des mentions seraient manquantes sur l'enveloppe et entraîneraient la nécessité d'ouvrir l'enveloppe, seront rejetés.

## 14.2. **FORMAT DE DENOMINATION DES PIECES DE LA CANDIDATURE**

Les pièces remises par le candidat à l'appui de son offre doivent obligatoirement être référencées de la manière suivante :

**« Numéro du marché » \_ « NOM PIECE »\_ « NOM CANDIDAT »**

Par exemple :

- 2024-13\_ ACTE ENGAGEMENT SIGNE\_ « NOM CANDIDAT »
- 2024-13\_ MEMOIRE TECHNIQUE \_ « NOM CANDIDAT »

## 15. *Contenu du dossier de consultation*

- L'acte d'engagement et ses annexes (simulation de commande)
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP),
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)
- Le présent Règlement de la Consultation (RC) et son annexe,
- La fiche administrative du candidat,
- Un formulaire de déclaration de sous-traitance.

## 16. *Délai de modification du dossier de consultation*

La personne publique se réserve le droit d'apporter, au plus tard 10 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications au dossier de consultation.

Ces modifications n'altéreront pas les éléments substantiels du marché.

Elle en informera tous les candidats dans les conditions respectueuses du principe d'égalité. Ceux-ci devront alors répondre, sur la base du dossier modifié, sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.